

Lisez-moi V75



V.3.00.75 / 24 mai 2019

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.00.75 d'Impact emploi association.

– Sommaire –

- [Informations importantes](#)
- [Prélèvement A la Source](#)
- [DSN](#)
- [Administratif salarié](#)
- [Paramétrage](#)
- [Rappels](#)



INFORMATIONS IMPORTANTES

► IJ Prévoyance

Vous l'attendiez tous, le **nouvel onglet de saisie des IJ Prévoyance** est disponible !

Il se situe au niveau de la « **Fiche du bulletin de salaire** », rubrique « **Arrêt de travail** » :



► **DADS-U IRC 2018**

Merci d'établir une DADS-U 2018 uniquement sur demande de votre caisse de retraite.



► Formation professionnelle

A compter du 1er avril 2019 de les **OPCA deviennent OPCO**. Vous n'avez **rien à faire** pour le moment, nous reviendrons vers vous dans une prochaine mise à jour.



PRELEVEMENT A LA SOURCE

► Mise à disposition du service TOPAze

Le service **TOPAze** a été développé afin de **prendre en compte la situation fiscale d'un nouveau salarié** ne disposant pas d'un taux PAS valide **sans attendre le passage d'une DSN et le retour du CRM Nominatif**.



La fiche pratique sur l'utilisation de TOPAze est à votre disposition [ICI](#) !

► Consultation des taux barème non personnalisés

Dans l'onglet « **Paramétrage (Taux...)** », vous avez désormais la possibilité de visualiser **les taux barème non personnalisés** utilisés dans le cadre du Prélèvement A la Source :


 BAREME NON PERSONNALISES POUR LA METROPOLE


 BAREME NON PERSONNALISES POUR LA GUADELOUPE, MARTINIQUE ET REUNION


 BAREME NON PERSONNALISES POUR LA GUYANE ET MAYOTTE

Paramétrage (Taux, coordonnées...)				
VISUALISATION DES MONTANTS : BAREME NON PERSONNALISES POUR LA METROPOLE				
Date début	Date fin	Base mens. minimum	Base mens. maximum	Taux proportionnel
01/01/2019	31/12/9999	1 457,00	1 551,00	1,50
01/01/2019	31/12/9999	1 551,00	1 656,00	2,50
01/01/2019	31/12/9999	1 656,00	1 769,00	3,50
01/01/2019	31/12/9999	1 769,00	1 864,00	4,50
01/01/2019	31/12/9999	1 864,00	1 988,00	6,00
01/01/2019	31/12/9999	1 988,00	2 578,00	7,50
01/01/2019	31/12/9999	2 578,00	2 797,00	9,00
01/01/2019	31/12/9999	2 797,00	3 067,00	10,50
01/01/2019	31/12/9999	3 067,00	3 452,00	12,00
01/01/2019	31/12/9999	3 452,00	4 029,00	14,00
01/01/2019	31/12/9999	4 029,00	4 830,00	16,00
01/01/2019	31/12/9999	4 830,00	6 043,00	18,00
01/01/2019	31/12/9999	6 043,00	7 780,00	20,00
01/01/2019	31/12/9999	7 780,00	10 562,00	24,00
01/01/2019	31/12/9999	10 562,00	14 795,00	28,00



DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

► Nouveau : Fiche navette « Demande de régularisation DSN »



Cette fiche navette est **uniquement destinée aux nouvelles demandes de régularisation**. Les demandes déjà reçues ont bien été répertoriées et sont en attente de traitement.

Vous souhaitez apporter une **modification à un bulletin de salaire** mais votre **DSN est déposée conforme Net Entreprises** et vous n'êtes **plus dans les délais pour établir une DSN « Annule et remplace »** ? Vous devez donc établir une **demande de régularisation**.

(Retrouvez si besoin la fiche pratique [« Générer une DSN de type « Annule et Remplace »](#)).

Pour préparer au mieux l'intervention de nos techniciens, merci d'utiliser la [« Fiche navette – Régularisation DSN »](#).

Une fois **complétée et envoyée**, l'équipe technique Impact emploi vous recontactera afin d'établir la régularisation.

Merci de ne pas doubler votre demande avec un message sur l'adresse d'assistance habituelle.

Nous vous remercions de votre compréhension.

► Fractionnement DSN

Pour certains cas liés aux **particularité de gestion** d'une entreprise ou d'une association, la DSN prévoit la **possibilité de déposer des DSN fractionnées** pour un même établissement.



Afin d'en savoir plus sur ce dispositif, retrouvez la fiche pratique [ICI](#).



ADMINISTRATIF SALARIE

► Fiche salarié : Les bonnes pratiques

Lors de l'enregistrement du contrat salarié, la « **Catégorie salarié** » n'est pas à renseigner (hormis pour les salariés permanents des employeurs d'artistes) :

Impact Emploi - [Fiche administrative salarié]

Fiche administrative du salarié

NNI : 2000000002 29 ... Nom : MIREX Prénom : MIREX

Employeur (Siret - RS) : 330000000017 - LXXXXX XXXXXXXX - Archivé : Non

Coordonnées

Nom de naissance : Adresse : Epine Adresse : CP / Ville : 50000 / XXXXXXXX Pays : FR / FRANCE Tél. : Email : Complément d'information pour résident à l'étranger : Code distribution :

Informations complémentaires

Civilité : Madame Né(e) le : 00000000 Lieu de naissance : Granville Pays de naissance : FRANCE Nationalité : Française Dom. Fiscale : ITALIE **Catégorie salarié :** Date 1ère embauche : Attribution NNI provisoire : NTT généré :

Dernier contrat

Type contrat :	sans exo	Statut catégoriel :	
Mode calcul :	Salaires réel	Fonctionnaire :	
Nature contrat :	CDI	Retraite :	
Libelle emploi :	Canitière	Taxe sur les salaires :	
Date :	du 02/09/2010 au 31/07/2013	Formation Professionnelle :	
Horaires mensuels :	39.05	Taxe Spécifique C :	
		Retenue fiscale à l'impôt :	

Navigation

Général

Créer un salarié : Fiche vide Modifier un salarié : Ouvrir Enregistrer

Gestion employeur : Liste des salariés Multi-employeurs

Catégorie	Libellé
Aucun	
220	Cadres ensemble des cadres
242	Employés mensuels Employés mensuels - personnel administratif
249	Divers : clergé clergé
600	AUDIENS permanent Personnel non cadre AUDIENS

Annuler Valider

RETOUR
SOMMAIRE



PARAMETRAGE

► CCN Sport

Au 1er avril 2019, le **taux de la prévoyance décès cadre** revient à son

pourcentage initial, soit **1.5 %** au lieu des 1.54 %

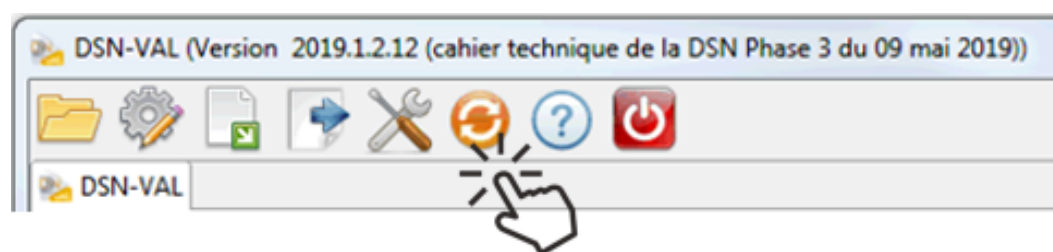


RAPPELS

► Outils de contrôle DSN-Val

La dernière version de DSN-Val est la **2019.1.2.12**

Pensez à mettre à jour votre outil de contrôle à l'aide du bouton orange de la barre d'outils :



► Comment joindre l'assistance ?

L'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées** dans le corps du message.

Un **accusé réception** vous informera de la prise en compte de votre demande. Le délai de traitement des demandes pouvant varier selon la charge de l'assistance, **merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

